



Commune d'Autigny

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 28 novembre 2023

Les citoyens et citoyennes de la commune d'Autigny ont été convoqués en Assemblée communale ordinaire **le mardi 28 novembre 2023, à 20 heures, à la halle polyvalente.**

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 mai 2023
2. Présentation de la planification financière 2024-2028
3. Budget 2024
 - 3.1 Présentation générale des budgets Investissements et Résultats
 - 3.2 Achat de 1717 m² de terrain au bénéfice curial d'Autigny et de Chapellenie de Chénens détachés de l'art. 13 NM (50 RF AM)
 - 3.3 Réfection de la petite salle
 - 3.4 Réfection de la Route du Saugy
 - 3.5 Participation à la Passerelle de Posat
 - 3.6 Adduction d'eau - Sud Village Etape 1 (Laiterie)
 - 3.7 Rapports de la Commission financière
 - 3.8 Vote final de chaque investissement et du budget Résultats
4. Election d'un membre à la Commission d'aménagement, de l'énergie et des constructions
5. Divers

Convocation

Publication dans la feuille officielle n° 46 du 17 novembre 2023
Affichage au pilier public
Envoi d'une circulaire en tous-ménages
Publication sur le site internet www.autigny.ch

Présidente	Mme Laurence Charrier, vice-syndique Mme Dominique Haller Sobritz, syndique M. Alexandre Gasser, conseiller communal M. Nicolas Losey, conseiller communal
Secrétaire	Mme Erika Chappuis, secrétaire communale
Scrutateurs	Maïc Werner, secteur 1 (côté droit de la salle et table du Conseil communal) Daniel Chablais, secteur 2 (côté gauche de la salle)
Votes	Les votes se passent en principe à main levée, mais peuvent avoir lieu à bulletins secrets si 1/5 des membres présents le demandent.
Excusés	Mathias Mauroux Myriam Losey Serge Berset Serge Kaninda Virginie Bulliard Laetitia Fornerod
Membres présents	33 citoyens habilités à voter (selon art. 9 de la Loi sur les communes)

Mme Laurence Charrier ouvre cette assemblée communale du budget 2024, et souhaite à tous la bienvenue au nom du Conseil communal.

Mme Laurence Charrier, Vice-Syndique, prendra la parole pour présenter le budget et Mme Dominique Haller Sobritz, Syndique, également présente, répondra aux éventuelles questions.

La présente assemblée a été convoquée dans le délai légal de 10 jours par publication dans la Feuille officielle, par affichage au pilier public, sur notre site internet et par l'envoi d'une circulaire en tous-ménages.

Deux scrutateurs ont accepté de fonctionner comme tels. Il s'agit de Maïc Werner et Daniel Chablais. Les scrutateurs seront chargés de compter le nombre de citoyens actifs présents, et le cas échéant, de distribuer les bulletins de vote, de les dépouiller et de dénombrer les suffrages.

Mme la Vice-Syndique rappelle que seules les personnes éligibles au niveau communal ont le droit de prendre la parole durant la présente assemblée, que cette dernière sera enregistrée afin de faciliter la tâche de la secrétaire et que conformément à l'art. 3 du RELCo, la bande-son sera effacée suite à l'approbation du procès-verbal par la prochaine assemblée communale. Ce procès-verbal sera visible sur le site internet de la commune, dès sa rédaction achevée.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 16 mai 2023

Comme annoncé dans le bulletin communal et dans la circulaire tous-ménages, et conformément à l'art. 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2023 n'est pas lu ; il était à disposition au secrétariat communal, ainsi que sur le site internet de la commune.

Mme la Vice-Syndique demande à l'assemblée si elle approuve le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 16 mai 2023.

Résultat du vote : approuvé à l'unanimité

2. Présentation de la planification financière 2024-2028

Mme Laurence Charrier présente la planification financière pour la période 2024-2028 et explique que les objets présentés le sont à la lumière de l'actualité, et peuvent être amenés à être modifiés, quant à l'objet ou aux montants énoncés, mais ils permettent de suivre une ligne directrice.

Mme Laurence Charrier explique que la planification présentée ici, fait état des investissements 2024 selon l'ordre des chapitres MCH2, et de certains projets, ou discussions qui ont déjà lieu au sein du conseil communal. Les investissements 2024 soumis au vote seront présentés à l'assemblée (en rouge sur fonds jaune) et feront l'objet de commentaires plus précis lors de leur présentation spécifique.

LIBELLES	Planifiés non encore réalisés	2024	2025	2026	2027	2028
		DÉPENSES				
Achat terrain bénéfice curial		200'000				
Bâtiment communal : façades et molasse fenêtres (solde 2022)		110'100				
Projet nouveau bâtiment communal			5'000'000			
Transformation vestiaires et douches buvette des Glières (hébergement pèlerins) + subventions Associations diverses			50'000			
RECETTES						
Transformation vestiaires et douches buvette des Glières (hébergement pèlerins) + subventions Associations diverses			15'000			

Mme Laurence Charrier précise que figurent aussi les investissements qui ont déjà été acceptés mais pas encore entièrement ou en partie réalisés à ce jour.

- Les travaux liés à la rénovation du bâtiment communal sont en passe d'être achevés, avec la pose prochainement de nouvelles boîtes aux lettres avec son support TOTEM.
- Le projet d'un nouveau bâtiment communal pourra commencer à se préparer après l'achat du terrain au bénéfice curial.
- Lors de la fête du 1^{er} août, l'utilisation des locaux inoccupés de la buvette ont été évoqués avec l'orateur du jour, M. Olivier Cajeux, responsable de l'entretien des chemins au sein de l'Association des Amis de St-Jacques. Ainsi, le Conseil communal envisage en collaboration avec l'Association des Amis de St-Jacques, de pouvoir aménager les douches et vestiaires de la buvette des Glières. En effet, Autigny est devenue une étape très appréciée pour les pèlerins entre Fribourg et Romont/Moudon. La buvette étant sur le chemin, quelques lits, avec kitchenette et douches seraient grandement appréciés, tels que le proposent certains gîtes d'associations, ou communaux ou inter-communaux. Pour l'instant nous n'en sommes qu'à l'ébauche du projet, car tout sera à discuter, investissement, mais aussi location et subventionnements divers, avant de pouvoir prendre une décision définitive.

LIBELLES	Planifiés non encore réalisés	DÉPENSES					
		2024	2025	2026	2027	2028	
Amélioration efficacité énergétique Halle (éclairage, ventilation, etc...)			100'000				
Réfection verrière petite salle + peinture suite à infiltration		65'000					
Remplacement chaudière à mazout par une chaudière à pellet : en co-relation avec nouveau bâtiment communal			180'000				

Mme Laurence Charrier explique que :

- L'amélioration et efficacité de l'éclairage et de la ventilation de la halle devient vraiment nécessaire, et la prévoyons pour 2025.
- La question du chauffage, avec le remplacement de la chaudière à mazout sera étudiée dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment communal

LIBELLES	Planifiés non encore réalisés	DÉPENSES					
		2024	2025	2026	2027	2028	
Réfection Route du Saugy (2 étapes si depuis route cantonale)	330'000		120'000				
Réalisation concept de circulation - Honoraires et Concréttisation technique	142'500						
Eclairage routes : 87 luminaires yc télégestion, mise en service et abonnement 10 ans, 27 détecteurs	130'000						
Véhicule électrique		100'000					
Abribus Restaurant ECU	85'000						
Route de la Laiterie + réseau conduites diverses		400'000					
Passerelle de Posat - Part de Autigny	45'000						

Mme Laurence Charrier explique également que :

- La réfection de la Route de Saugy est envisagée en 2 étapes, une 1^{ère} qui vous sera présentée tout à l'heure, la 2^{ème} un peu plus tard, selon son état pour 2026 (de la route cantonale au croisement de la Route des Molleyres).

Concernant les investissements votés mais non encore terminés, ni même parfois hélas commencés, **Mme Laurence Charrier** explique les points suivants :

- Concept de circulation : pour pouvoir déposer la demande de permis définitive, il est nécessaire de recevoir l'accord et la signature sur les plans des communes avoisinantes, à savoir La Brillaz et Chénens. La Brillaz les a signés. Chénens a refusé, après avoir donné leur accord de principe. Un courrier devrait nous parvenir pour explications, suite à un mouvement de protestations de la part des citoyens à ce sujet lors d'une assemblée communale.
- Eclairage des routes : la mise en service définitive de la télégestion a été annoncée pour fin novembre-début décembre, donc tout soudain. La facture nous sera envoyée ensuite.
- Abribus : le dossier est dans les mains du canton pour la réalisation, demande de permis etc.... Nous n'avons plus de nouvelles à ce sujet.

Concernant les projets, **Mme Laurence Charrier** explique les points suivants :

- Véhicule électrique : L'idée d'un véhicule électrique pour l'édilité avait été envisagée, en raison de la vétusté progressive du DACIA qui a déjà 11 ans. Toutefois, vu le prix actuel, et les différents questionnements qui entourent cette technologie, l'idée reste, rien n'étant urgent en la matière.
- La route de la laiterie et le réseau de conduites impliquées seront assainis après finalisation des travaux concernant l'agrandissement de la laiterie.

LIBELLES	Planifiés non encore réalisés	DEPENSES					
		2024	2025	2026	2027	2028	
RECHERCHE							
Remplacement conduites eau potable & Défense incendie La Briqueterie (<i>Part à recevoir de La Brillaz 33.33 % + subvention ECAB en recettes</i>)	350'000						
DEPENSES							
Adduction d'eau - Sud Village Etape 1 (Laiterie)	190'000						
RECETTES							
Remplacement conduites eau potable & Défense incendie La Briqueterie (<i>Part à recevoir de La Brillaz 33.33 % + subvention ECAB en recettes</i>)	121'500						

Mme Laurence Charrier explique que les travaux concernant le remplacement des conduites d'eau potable et Défense incendie à La Briqueterie ont pris du retard, et la météo de ces dernières semaines, ont augmenté encore les difficultés pour leur faisabilité. Ils seront donc entrepris au début 2024.

LIBELLES	Planifiés non encore réalisés	DEPENSES					
		2024	2025	2026	2027	2028	
DEPENSES							
Création réseau mise en séparatif Ch.des Vergers / Ruelle du Château - Etape 1	126'730						
Création mise en séparatif - Etape 2		300'000					
Collecteur St Garin : tronçons 1 à 4	246'000						
Collecteur St Garin : tronçon 5		113'500					
Ruelle du Café	300'000						
RECETTES							
Taxes de raccordement installations communales	26'326						
Taxes de raccordement installations intercommunales	37'240						

Mme Laurence Charrier explique également les dépenses suivantes :

Concernant la mise en séparatif, ch. des Vergers/Ruelle du château :

- l'étape 1 est terminée et s'est bien passée.
- l'étape 2 se fera ultérieurement.

Concernant le collecteur de St Garin, **Mme Laurence Charrier** explique :

- Pour les tronçons 1 à 4 : l'élaboration des tracés exacts, puis la signature des différentes conventions nécessaires avec les propriétaires concernés, ont pris beaucoup de temps et d'énergie, avant l'envoi de la mise à l'enquête. Le permis vient d'être délivré courant novembre. Une séance est planifiée mi-décembre avec la société Weibel, mais le début des travaux est planifié pour début 2024, dès que la météo le permettra. S'ils commencent maintenant, les protections contre le gel coûteraient trop cher, et en plus perturberaient le déneigement.
- Pour le 5ème tronçon : ils sont toujours prévus, mais dans un 2ème temps.

Mme Laurence Charrier explique également que les différentes constructions et rénovations limitrophes à la Ruelle du Café nécessitent également de saisir ces occasions pour un assainissement complet des canalisations de ce secteur. Les études sont en cours, le passage de la caméra a déjà été effectué, nous attendons maintenant le rapport de l'ingénieur civil en charge du dossier.

LIBELLES	Planifiés non encore réalisés	2024	2025	2026	2027	2028
		DÉPENSES				
Aménagement terrain des Glières		278'683				
Crédit d'étude – Développement des infrastructures communales			50'000			

Mme Laurence Charrier explique également les points suivants :

- Concernant l'aménagement du terrain des Glières, il n'y a pas eu d'opposition. A ce jour, nous n'avons pas connaissance du contenu des préavis des services cantonaux et il nous est donc difficile de vous informer plus en détails de la suite. Le permis pourra être délivré si les préavis sont favorables. Nous espérons pouvoir débuter les travaux dès les beaux jours revenus,
- Un crédit d'étude pour le développement des infrastructures communales est envisagé dans le courant de l'année 2024.

Mme Laurence Charrier présente le total des investissements nets planifiés à ce jour pour les 5 prochaines années.

LIBELLÉS	2024	2025	2026	2027	2028
Total général					
Dépenses	1'469'013	880'000	6'030'000	520'000	113'500
Recettes	185'066	-	15'000	-	-
Investissements nets	1'283'947	880'000	6'015'000	520'000	113'500

Mme Laurence Charrier présente le total des comptes de résultats avec les résultats escomptés.

	2024	2025	2026	2027	2028
Total général CHARGES	3'992'411	4'034'373	4'076'742	4'136'671	4'171'847
Total général PRODUITS	3'994'537	4'083'471	4'201'781	4'319'641	4'437'911
Bénéfice (+) / Perte (-)	2'126	49'098	125'039	182'970	266'064

Mme Laurence Charrier donne les explications suivantes :

- Un % d'évolution pour la plupart des postes (entre 0.5 jusqu'à 3 % pour les intérêts) a été appliqué par rapport au budget 2024.
- Concernant les impôts, une variable de Fr. 100'000.- par année a été appliquée chaque année.
- Pour les charges liées, dont on connaît déjà la planification, tels que le Réseau Santé Sarine, et l'AEGN-ABVGN, la responsable des finances a repris les données indiquées. Restons tout de même prudents malgré l'optimisme ici annoncé.

3. Budgets 2024

3.1 Présentation générale des budgets « Investissements » et « Résultats »

Avant de passer aux différentes présentations **Mme Laurence Charrier** rappelle quelques éléments :

Population légale au 31.12.2022 **794 habitants**

(A ce jour, 805 habitants)

Résidents permanents : 412 hommes- 393 femmes)

Taux d'impôt actuel **90 centimes**

Endettement net /hab. au 31.12.2022 **1'079.- CHF**

Impôt cantonal de base moyen (personnes physiques)

Autigny **2'436.- CHF**

Sarine Campagne **2'900.- CHF**

Fribourg Ville **2'856.- CHF**

Avant la présentation plus détaillée des budgets 2024, **Mme Laurence Charrier** transmet à l'assemblée les informations suivantes :

- Population légale au 31.12.2022 : 794 habitants.
- A ce jour, la Commune a dépassé le chiffre de 800 citoyens, avec une progression de la présence supplémentaire de 10 femmes, soit 393 pour 412 hommes : nombre inchangé depuis la précédente assemblée.
- Taux d'impôt actuel : **90 centimes**
- Pour rappel, selon les indicateurs financiers à fin 2022, l'endettement net par habitant est de Fr. 1'079.-. Montant considéré comme un endettement moyen.
- A ce jour, selon une estimation, nous devrions passer aux environs de Fr. 980.-, soit légèrement en dessous de la barre des Fr. 1'000.- et ainsi être considéré comme ayant un endettement faible.
- Enfin vous pouvez ici comparer l'impôt cantonal de base moyen pour les personnes physiques entre Autigny, le district de la Sarine, et la Ville de Fribourg.

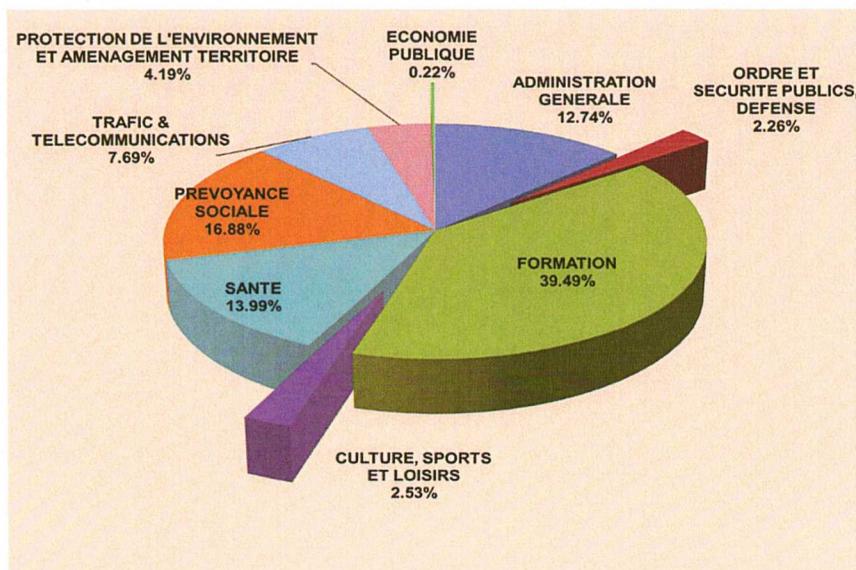
Mme Laurence Charrier informe l'assemblée que 5 nouveaux objets d'investissements seront proposés pour un total de Fr. 830'000.-.

Présentation du budget « Résultats » 2024

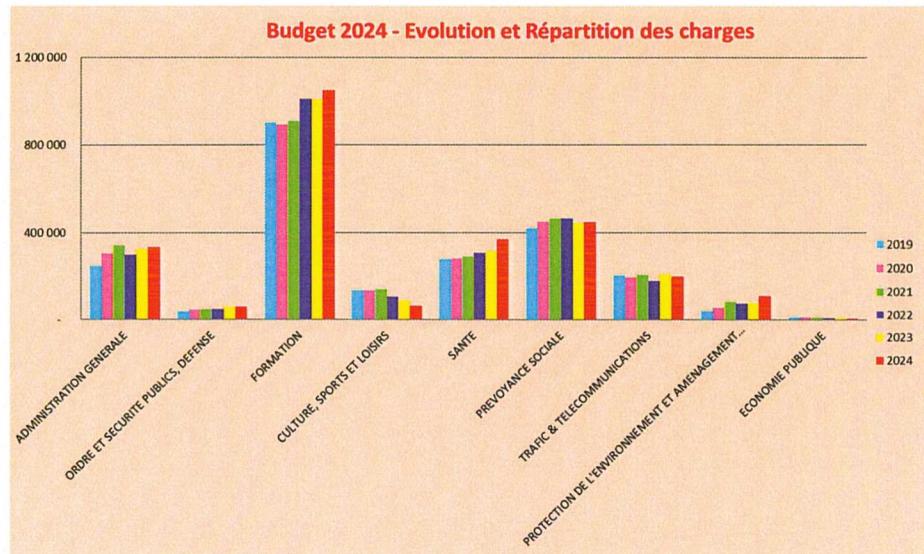
Concernant le budget du compte de Résultats 2024, **Mme Laurence Charrier** explique que la comparaison peut plus facilement s'appliquer pour 2023. Ainsi, après vous avoir présenté quelques généralités globales, **Mme Laurence Charrier** propose de parcourir les différents chapitres, en indiquant les principales variations.

Mme Laurence Charrier annonce un budget bénéficiaire. Comme l'an dernier, certains frais importants en matière d'entretien de bâtiments, de conduites d'eaux usées, figurent dans ce budget.

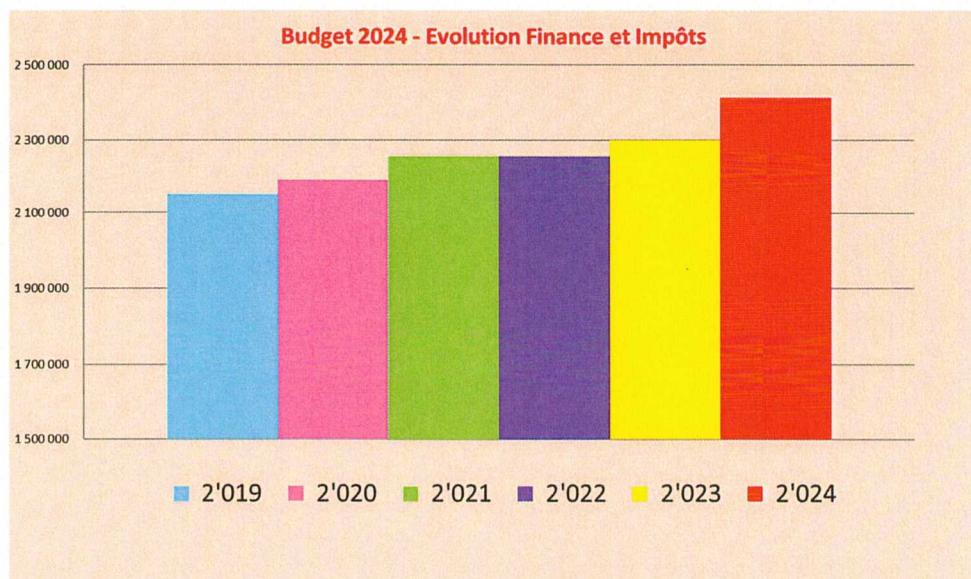
Mme Laurence Charrier présente un graphique qui montre la répartition des charges par chapitre pour 2024, dans lequel nous constatons le chapitre le plus important avec 39.49 % pour la formation (+0.04 % / 2023), le plus petit étant l'économie publique avec 0.22 %.



Mme Laurence Charrier présente l'évolution sur 6 ans avec la répartition des charges par chapitre.

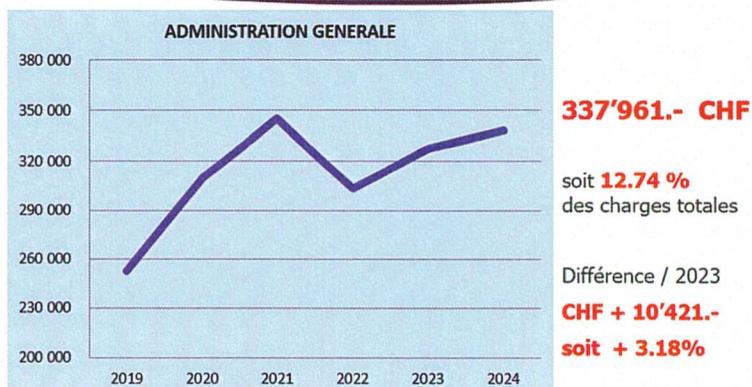


Mme Laurence Charrier présente l'évolution des impôts sur 6 ans.



Mme Laurence Charrier présente le budget estimé pour 2024, par chapitre. L'assemblée est invitée à poser directement ses questions après chaque chapitre.

0. Administration générale



Mme Laurence Charrier explique que ce premier chapitre « ADMINISTRATION GENERALE » s'élève à Fr. 426'101.- de charges pour Fr. 88'140.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 337'961.-, et une augmentation de Fr. 10'421.-.

Mme Laurence Charrier explique notamment :

- La fête du 1^{er} août 2024 aura une nouvelle fois lieu à Autigny, à notre demande. En effet, en 2025, la jeunesse aura déjà bien œuvré en juin pour l'organisation de leur giron.
- Afin de valoriser également le terrain des Glières, il est prévu d'essayer une animation dans le courant de l'été : un cinéma en plein air. Vous recevrez de plus amples informations lorsque la date exacte et le film choisi seront connus.
- En outre, augmentation importante de coûts des assurances, et l'accompagnement qui sera nécessaire pour la mise en place de la loi sur la protection des données, influent sur cette augmentation globale.

Mme Laurence Charrière Sobritz relève également ce qui suit :

- Les salaires sont évalués avec un 2% d'augmentation du coût de la vie + une augmentation personnelle éventuelle. Ces deux critères seront décidés en janvier 2024.
- Les vacations du Conseil communal, réparties entre les différents chapitres s'élèvent au total à Fr. 70'000.- comme pour le Budget 2023.
- La répartition des vacations, salaires et charges sociales y relatives a été faite entre les chapitres, pour l'essentiel selon la répartition de 2022, tant il est difficile d'avance de prévoir ces charges. Celles-ci pourront donc influencer à terme le résultat de chaque chapitre.

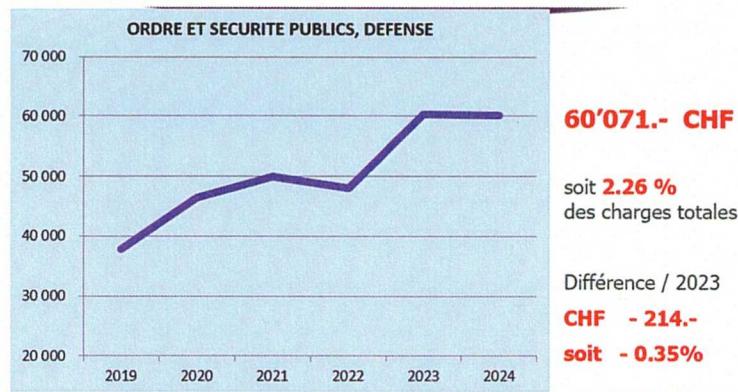
M. Jacques Berset constate que le budget « contrat de maintenance informatique » a diminué de moitié et souhaite connaître les raisons.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'en 2023, il y avait l'installation de plusieurs nouveaux logiciels, donc plus de soutien et de maintenance. En 2024, la maintenance informatique devrait donc diminuer par rapport à 2023.

Concernant les vacations du Conseil communal, **M. Jacques Berset** constate qu'il y avait 500 francs au budget 2023 et que le budget 2024 passe à 5'000 francs.

Mme Dominique Haller Sobritz explique que la répartition 2024 se fait entre les différents dicastères. Elle se base sur la répartition des vacations 2022. Globalement, avant partage, le budget des vacations du Conseil communal reste plus au moins le même. C'est la ventilation qui évolue selon les projets, notamment pour 2024, le projet de fusion des cercles scolaires.

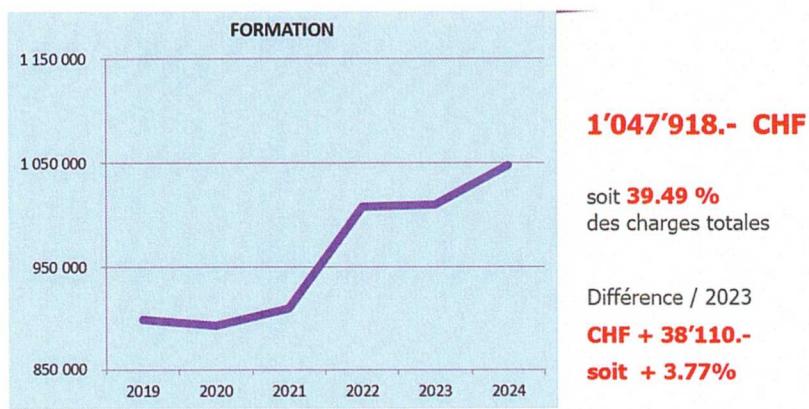
1. Ordre et sécurité publics, défense



Mme Laurence Charrier explique que le chapitre « ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE » présente Fr. 99'361.- de charges pour Fr. 39'290.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 60'071.-, soit une diminution de Fr. 214.-.

L'impact financier effectif et concret de l'intégration du CSPI au Réseau Santé Sarine-Service de Secours n'est pas encore significatif, ni dans un sens ni dans l'autre, au moins sur le plan budgétaire.

2. Formation



Mme Laurence Charrier présente ce chapitre qui s'élève à Fr. 1'512'232.- de charges pour Fr. 464'314.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 1'047'918.-.

Sont compris les domaines de l'école enfantine, l'école primaire, le CO, l'accueil extrascolaire, les écoles spécialisées, la formation professionnelle, ainsi que l'administration du cercle scolaire.

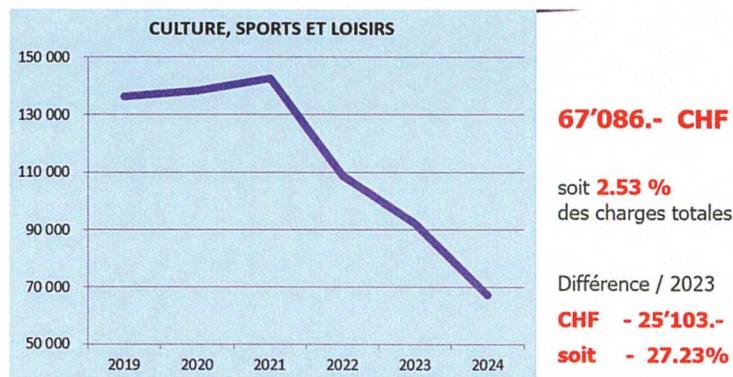
Transports scolaires, dépenses cantonales et achat de matériel participent plus particulièrement à cette augmentation de ce poste, qui est de Fr. 38'110.-, soit 3.77 % par rapport à 2023.

Suite à l'intervention de **M. André Maradan, Mme Laurence Charrier** répond qu'il y a environ 180 élèves dans notre cercle scolaire, soit pour Autigny-Chénens. Les frais seront répartis selon une clé de répartition.

M. Jacques Berset constate un montant plus conséquent que ces deux dernières années, soit un montant de 13'400 francs pour l'achat de machines et mobilier, contre 2000-2500 francs en 2022 et 2023. S'agit-il d'un remplacement, de quoi il s'agit ?

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il s'agit d'une amélioration du matériel des copieurs pour le cercle scolaire.

3. Culture, sports et loisirs



Mme Laurence Charrier explique que ce chapitre s'élève à Fr. 144'186. - de charges pour Fr. 77'100.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 67'086.-.

Ceci est une baisse de Fr. 25'103.- par rapport à 2023 ou 27.23 %.

Cette diminution est principalement la conséquence d'une baisse des amortissements de la halle à imputer, et une charge moindre pour l'achat de matériel.

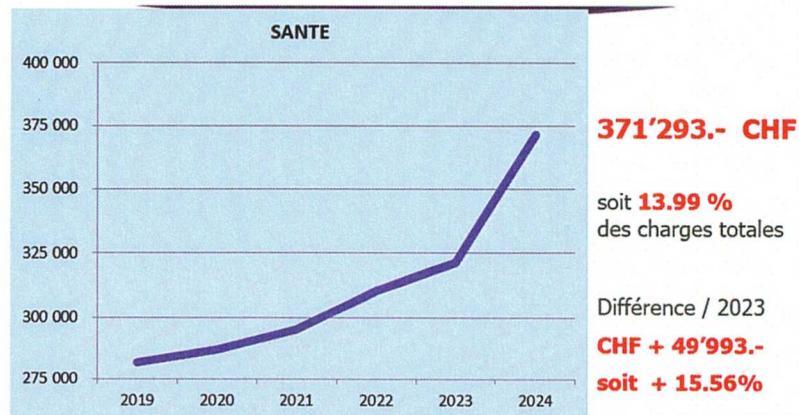
Mme Laurence Charrier rappelle que ce chapitre concerne les domaines de la culture, les sports et l'entretien de la place de jeux.

M. Jacques Berset s'étonne des écarts entre les années pour le salaire du personnel technique. En effet, au budget 2022 : 12'900 francs ; aux comptes 2022 : 17'200 francs ; au budget 2023 : 15'000 francs ; au budget 2024 : 24'000 francs. Comment se justifient les écarts ?

Mme Dominique Haller Sobritz explique qu'en 2022, Florian Curty était présent 6 mois, en 2024, Daniel Chablais devrait partir en milieu d'année. Il y a des variations de ce genre, sans compter des remplacements liés à des arrêts de travail.

M. Jacques Berset soulève que ces écarts sont dans le salaire du personnel technique, dans la halle polyvalente. Suite à cela, **Mme Dominique Haller Sobritz** précise qu'il s'agit encore une fois d'une répartition entre les dicastères. L'employé de l'édilité travaille pour différents secteurs (halle, route, etc.). Une moyenne des salaires a donc été répartie. **M. Jacques Berset** constate que les choses sont devenues plus compliquées avec le nouveau système comptable qu'elles ne l'étaient avant.

4. Santé

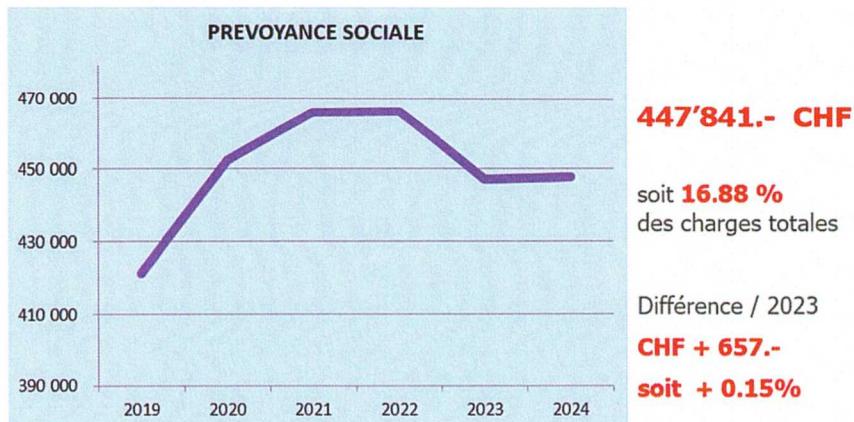


Mme Laurence Charrier explique que ce chapitre présente des charges de Fr. 373'293.- pour des revenus de Fr. 2'000.-, soit un solde de charges de Fr. 371'293.-, soit une augmentation de Fr. 49'993.- par rapport à 2023, ou 15. 56 %.

Sont compris les domaines des hôpitaux, homes médicalisés, soins ambulatoires et le service médical des écoles.

Charges financières pour les EMS (+ Fr. 25'252.-) et Aide à domicile (+ Fr. 6'037.-) avec les indemnités forfaitaires (+ Fr. 3'530.-) sont les principaux postes qui contribuent à cette forte augmentation.

5. Prévoyance sociale

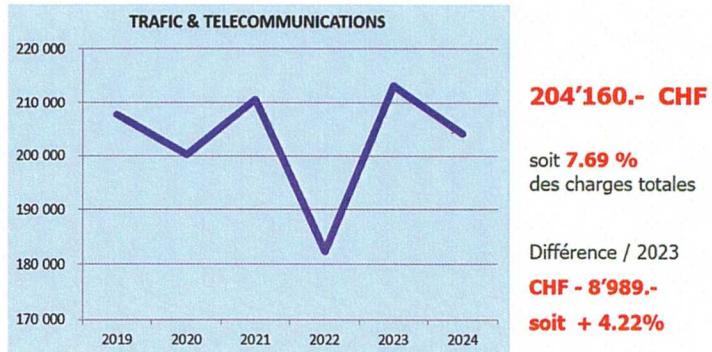


Mme Laurence Charrier explique que ce chapitre s'élève à Fr. 458'611.- de charges pour Fr. 10'770.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 447'841.-. Il comprend les domaines des structures d'accueil de la petite enfance, la participation communale aux institutions spécialisées et l'aide sociale.

Chapitre stable avec une augmentation de Fr. 657.-. La baisse du poste d'aide sociale (-Fr. 22'610.-) est due pour près de la moitié au remboursement de la trésorerie de ARCOS au titre de 2019, et pour le reste à une baisse des coûts à supporter.

La diminution totale compense avec les différentes augmentations en matière d'accueil extrafamilial de jour (+ Fr 15'269.-) et des dépenses pour institutions spécialisées (+ Fr. 8'478.-).

6. Trafic et télécommunication



Mme Laurence Charrier explique que ce chapitre s'élève à Fr. 204'160.- de charges et comprend les routes communales, cantonales et le trafic régional et ferroviaire.

La diminution importante des amortissements (./. Fr. 20'050.-) pour des travaux effectués les années précédentes, couplée à une augmentation des intérêts pour le financement de l'éclairage public en LEDS (+ Fr. 9'554.-) participent principalement à cette baisse de Fr. 8'989.-.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire



Mme Laurence Charrier explique que ce chapitre s'élève à Fr. 640'052.- de charges pour Fr. 528'859.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 111'193.-.

Sont compris dans ce chapitre l'approvisionnement en eau, la protection et l'épuration des eaux, ainsi que les ordures ménagères.

L'augmentation de Fr. 30'955.- soit 38.58% résulte :

- d'une augmentation de plus de Fr. 45'000.- pour équilibrer le compte de l'épuration ;
- de l'achat prévu de systèmes d'anti-refoulement pour les hydrantes pour un montant de Fr. 6'000.- ;
- d'une diminution tant pour l'eau que pour l'épuration des amortissements enregistrés ;

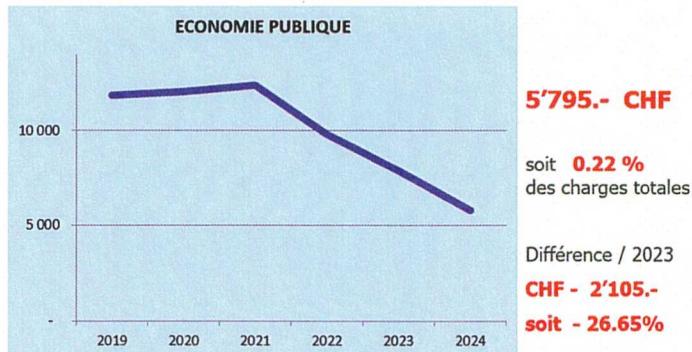
A noter que pour une meilleure transparence, l'achat d'eau est séparé comptablement de la taxe de base facturée par Chénens.

Mme Laurence Charrier annonce également que Florian Curty, employé de l'édilité, a effectué avec succès la formation de surveillant de réseau, et plus spécialement sur le thème de l'autocontrôle.

Un prélèvement au financement serait à prévoir pour près de Fr. 40'000.- si le poste devait être totalement utilisé dans le cadre de l'équilibrage du compte.

Le sous-chapitre Déchetterie reste stable. Celui du cimetière augmente de Fr. 3'000.- environ.

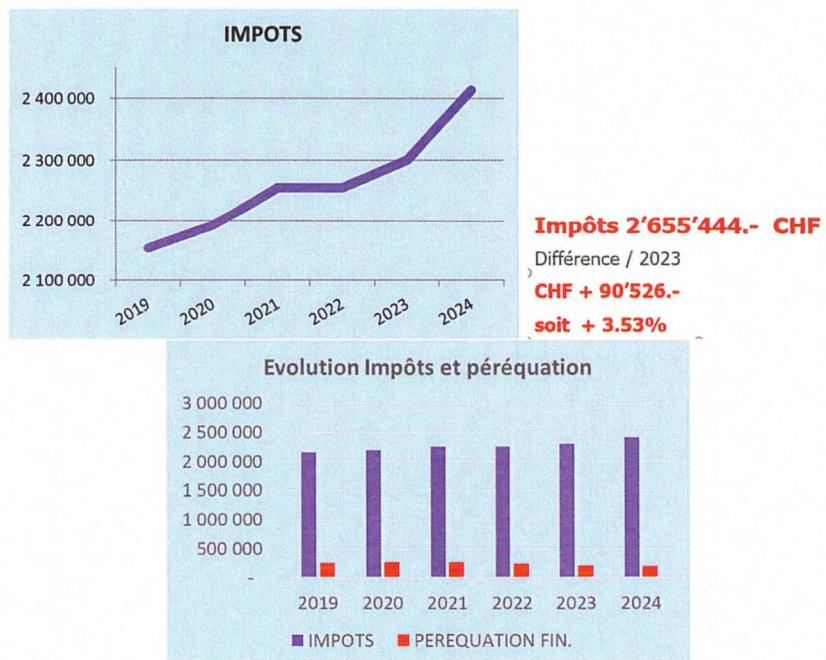
8. Economie publique



Mme Laurence Charrier explique que ce chapitre s'élève à Fr. 8'515.- de charges pour Fr. 2'720.- de revenus, soit un solde de charges de Fr. 5'795.-. Sont compris l'agriculture et les forêts. La diminution de Fr. 2'105.- ainsi générée est essentiellement due au fait qu'aucune participation communale ne sera due pour Forêts-Sarine.

9. Finances et impôts

Mme Laurence Charrier présente l'évolution des poste impôts et péréquation financière de 2019 à 2024.



Mme Laurence Charrier explique que ce chapitre s'élève à Fr. 2'784'924.- de revenus pour Fr. 129'480.- de charges, soit un solde de recettes de Fr. 2'655'444.-.

L'augmentation globale de ce chapitre s'explique par :

- une augmentation des impôts sur le revenu pour plus de Fr. 113'000.-
- une diminution de la péréquation financière intercommunale de Fr. 11'216.- par rapport à 2023.

Nous constatons ainsi une baisse régulière puisque pour 2024 celle-ci s'élève globalement (selon les ressources et les besoins à Fr. 194'993.-).

Pour ce chapitre, **Mme Laurence Charrier** donne les précisions suivantes :

- Pour estimer les recettes fiscales, un double calcul se fait pour les impôts sur les personnes physiques (revenu et fortune) et personnes morales (bénéfice et capital). D'abord, selon les recommandations du Service des contributions, et par une moyenne des 5 dernières années relative aux impôts encaissés, selon les comptes. L'estimation 2024 se trouve donc entre ces 2 calculs.
- Pour les impôts sur les gains immobiliers, mutations, successions etc... : c'est la moyenne des comptes des 5 dernières années qui nous guident.
- Enfin, une erreur malencontreuse au moment du passage de MCH1 à MCH2 a conduit à une inversion de la comptabilisation des montants de la péréquation entre les besoins et les ressources. Pour le budget 2024, cette erreur a été corrigée. Elle n'influe par contre en rien, sur le résultat final que ce soit des comptes 2022, ou du budget 2023.

Mme Laurence Charrier présente une autre vision de l'évolution des postes impôts et péréquation financière de 2019 à 2024, ainsi que la part de la péréquation par rapport aux recettes fiscales.

M. Marcel Roulin souhaite savoir quel est la base pour anticiper l'augmentation de revenu sans pour autant avoir une augmentation du nombre de contribuables.

Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il n'est pas possible de connaître à l'avance le revenu des citoyens ni même l'augmentation de la population mais il s'agit d'une augmentation régulière d'environ 100'000 francs d'année en année. C'est le montant qui a été adopté pour la planification financière.

M. Cyril Carrel demande si l'âge moyen des habitants d'Autigny est connu.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle qu'une courbe avait été présentée lors d'une précédente assemblée (cf. pv de l'assemblée du 16.05.2023). Cette même information mise à jour pourrait être publiée dans une prochaine information.

M. Marcel Roulin demande s'il est possible de connaître le nombre de contribuables et son augmentation afin d'avoir une projection pour les prochaines années.

Mme Chantal Gobet relève que les contribuables ne sont pas liés à la population puisque certaines personnes qui ne sont pas domiciliés à Autigny paient certains impôts car ils sont propriétaires de terrains, de forêts. Les contribuables ne sont donc pas toujours des habitants d'Autigny.

Mme Dominique Haller Sobritz intervient également et explique ne pas pouvoir se permettre de publier certaines données au nom de la protection des données.

M. Jacques Berset constate que la contribution immobilière était d'environ 217'000 francs aux comptes 2022, budgétisé à 200'000 francs en 2023 et descend à 198'000 francs au budget 2024.

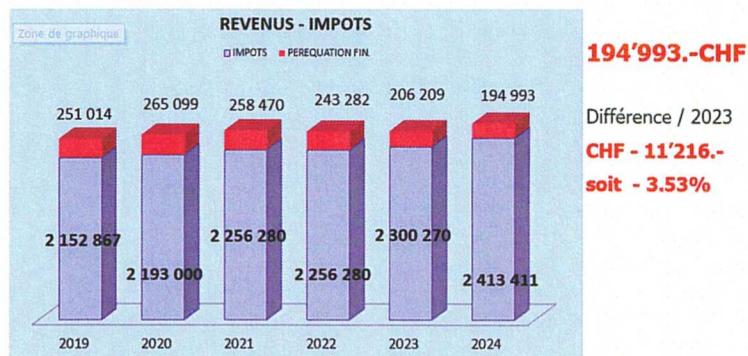
Mme Dominique Haller Sobritz répond qu'il y a des corrections de taxation qui se font chaque année, ceci en fonction des rénovations. Les corrections se font dès réception des données du canton, et souvent avec un décalage d'année.

Mme Chantal Gobet précise qu'il s'agit d'une moyenne des 5 dernières années.

M. Jacques Berset relève que le nombre d'immeubles à tendance à augmenter avec des nouvelles constructions. Si on fait des rénovations, on augmente la valeur de son immeuble, donc la contribution immobilière augmente.

Suite à l'intervention de **M. Jacques Berset**, **Mme Dominique Haller Sobritz** précise que cela dépend de ce qui est déclaré aux services des contributions. Chacun déclare la valeur fiscale.

Concernant les impôts sur les prestations en capital, **M. Marcel Roulin** constate qu'un montant de 51'900 francs est au budget 2024. **Mme Dominique Haller Sobritz** confirme qu'il s'agit d'une moyenne sur les 5 dernières années.



Au vu de l'ensemble de tous ces éléments présentés, **Mme Laurence Charrier** informe l'Assemblée communale que le compte de résultat 2024 prévoit une année comptable équilibrée avec un bénéfice de Fr. 2'126.-.

Mme Laurence Charrier demande à l'Assemblée si elle a encore des questions ?

M. Marcel Roulin constate une augmentation de la location de la salle de sport pour 2024. Suite aux interventions de **M. Marcel Roulin**, **Mmes Dominique Haller Sobritz, Laurence Charrier et Chantal Gobet** expliquent notamment qu'il s'agit de la participation de Chénens ainsi que notre participation interne. En effet, le compte doit être équilibré. La commune de Chénens participe plus que d'habitude suite à la nouvelle convention qui a été signée au 1^{er} août 2023. La Commune de Chénens devient locataire de la halle. Le loyer s'élève pour Chénens à 40'000 francs. Il y a également une répartition pour les locaux utilisés dans le cadre scolaire et l'AES. Il y a également dans ce montant, la location pour les lotos.

Mme Laurence Charrier explique qu'elle va présenter les différents investissements que le Conseil communal souhaite soumettre à l'assemblée. Les personnes présentes sont invitées à poser leurs questions à la fin de chaque présentation.

3.2 Achat de 1717 m² de terrain au Bénéfice curial d'Autigny et de Chapellenie de Chénens, détachés de l'art. 13 NM (50RF AM)

Informations :

- **Montant de l'investissement : Fr. 200'000.-**
- **Financement : emprunt taux du marché**
- **Patrimoine administratif**
- **Amortissement : 3% par année**

Mme Laurence Charrier explique que sur cette parcelle 50 RF de 3'496 m² au total, une partie est déjà utilisée par le parking. La Commune se propose d'acheter 1717 m² au nord de celui-ci correspondant plus ou moins au rectangle aligné à la haie qui sépare le parking de la cure.

Comme annoncé précédemment, le projet d'achat partiel de la parcelle 50 RF, propriété du Bénéfice curial d'Autigny et de Chapellenie de Chénens, terrain situé entre l'ancienne cure et le bâtiment des maîtres est maintenant finalisé. La Commission de surveillance de la gestion des bénéfices curiaux et de chapellenie du canton de Fribourg a adressé à la Commune d'Autigny son autorisation de vente. La vente porte sur 1'717 m² de l'art. 50 RF au prix de Fr. 100.- le m², soit un total de Fr. 171'700.-. Le solde du montant proposé à votre acceptation est prévu pour les frais annexes : verbal de division, servitude pour l'accès à la parcelle nouvellement acquise, frais de notaire, géomètre, inscription au registre foncier, etc.

Le financement et l'amortissement se feront selon les règles en vigueur.

C'est sur cette parcelle, que le projet d'un nouveau bâtiment communal pourrait voir le jour. En effet, l'école ne dispose pas assez de salles disponibles, la mise à disposition de locaux aux différents intervenants parascolaires (logopédie, psycho, AES et la problématique des repas, etc...) nous a obligé à réfléchir.

Quant aux besoins de locaux strictement communaux (administratif, édilité, conseil communal), ils doivent maintenant être augmentés, quand ce n'est pas tout simplement assainis. Le local d'archivage au sous-sol n'est de loin pas satisfaisant, l'activité de 4 personnes dans le même espace administratif, et la petite salle du conseil, ne laisse pas de possibilités d'autres séances simultanées.

Mme Dominique Haller Sobritz précise qu'il s'agit d'une parcelle située en zone d'intérêt général.

M. Vladimir Colella intervient sur la pertinence de l'achat du terrain. En effet, l'achat du terrain, avec comme objectif de construire un nouveau bâtiment communal a été expliqué. Ce dernier relève que la réunification des cercles scolaires a été évoquée et il est donc question de savoir si l'intérêt d'avoir d'autres salles de classe se justifient encore ? Finalement, en ce qui concerne les bâtiments communaux, ce projet est-il pertinent à long terme car il s'agit finalement d'un investissement de 5 millions qui devra être voté.

M. Jacques Berset réagit également et relève avoir fait le lien entre l'investissement de 5 millions et l'acquisition du terrain au préalable et se demande dès lors de l'avenir de notre commune. Il rappelle les nombreux projets de fusions qui ont plus au moins échoués. Est-ce que nous ne devrions dès lors pas élargir cette réflexion avec les autres communes ? Vu les besoins des communes dans le domaine scolaire de faire un pas supplémentaire vers une fusion avec une vision intelligente dans le futur des besoins en locaux, soit pour les écoles, soit pour l'édilité, soit pour l'administration.

Mme Laurence Charrier répond que cela a été discuté. La fusion du cercle scolaire est tombée dernièrement. Autigny était conscient qu'il manquait des salles de classe. Pour l'AES, actuellement des solutions provisoires ont dû être mises en place. Le personnel de l'édilité s'occupe chaque jour de sa mise en place. Il y a de plus en plus de demandes d'accueil. Elle explique qu'en 2014, la fusion était déjà évoquée et il avait été décidé finalement de ne rien faire car il y avait ce projet de fusion. Nous sommes actuellement en 2023 et à ce jour, nous n'avons toujours pas fusionné. Ainsi de nombreux projets ont notamment été retenus en attendant une fusion.

Dans ce projet, il est également prévu de faire des locaux pour l'archivage, la paroisse attend également des salles. Il y a également l'idée de faire quelques appartements protégés à l'étage de ce bâtiment. Ce projet n'est pas prévu uniquement pour l'école. Le projet est également prévu pour ajouter des salles. Dans le bâtiment actuel, toutes les salles utilisées sont petites et à l'étroit (salle de catéchisme, logopédiste, salle des maîtres).

M. Michel Pasquier rappelle que la halle polyvalente était un investissement énorme et les gens avaient peur. Maintenant on se rend compte de son utilité.

M. Alexandre Gasser relève que pour tout ce qui est fusion des cercles scolaires, on est en train d'y travailler. Ce point sera évoqué dans les divers. Mais l'un n'empêche pas l'autre. Il explique que la Commune d'Autigny n'a pas de terrains et il s'agit là d'une opportunité, si on veut s'agrandir et d'autant plus vu le montant fixé à 100 francs le m². De plus, il s'agit d'un terrain en zone d'intérêt général, au centre du village,

Concernant la fusion du cercle scolaire, tout cela est entrain d'être planifié.

Suite aux interventions de **M. Cyril Carrel, Mme Laurence Charrier** confirme qu'il s'agit d'un terrain en zone d'intérêt général et cela permet de faire une école, un bâtiment scolaire, de l'édilité. Elle explique que nous sommes autorisés à faire des appartements protégés mais

il faut que ce soit la commune qui les fait et qui les gère. Il ne sera pas possible de les donner à un promoteur. Seule une collectivité publique peut acheter ce type de terrain, d'où le prix bas du terrain.

M. Jacques Berset relève les excellents arguments présentés à l'assemblée et regrette une nouvelle fois que cet objet ne soit pas mieux argumenté dans le bulletin communal. Cela provoque des réflexions que les citoyens ne devraient pas avoir. Tous les éléments devraient être mentionnés dans le journal communal et venir à l'assemblée pour uniquement quelques questions.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que mis à part la fusion du cercle scolaire, ce projet de terrain et de bâtiment communal ont déjà été évoqués dans de précédentes assemblées.

M. André Maradan souligne que quoi que l'on fasse sur ce terrain, le but est de l'avoir.

M. Jacques Berset explique être favorable à l'acquisition de ce terrain parce que stratégique pour la commune.

Plusieurs interventions au sujet des différents projets de fusion passés sont relevées et expliquées. Ce sujet ne devrait pas être enterré définitivement. Le Conseil communal est favorable à la fusion mais se protège contre des risques de déséquilibrer le budget de notre commune.

Suite à l'intervention de **M. Marcel Roulin** sur la répartition des coûts, **Mme Laurence Charrier** confirme que cela a toujours été fait. Les frais des salles sont actuellement répartis. Les charges de la construction seront à la charge de la commune. **M. Alexandre Gasser** relève qu'il faut déjà acquérir le terrain avant d'avoir des réponses sur la répartition des coûts.

M. Jacques Berset demande comment ont été calculés les 5 millions présentés dans la planification financière.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que dans la première planification financière, il avait été estimé un montant de 3,5 millions mais qu'il a fallu tenir compte des augmentations. Un mandat d'un BAMO sera nécessaire par la suite pour estimer le montant. **M. Alexandre Gasser** et **Mme Laurence Charrier** relèvent qu'il a été tenu compte de certains besoins, notamment un calcul d'indice.

M. Cyril Carrel relève que la fusion avec le cercle scolaire de Cottens, venait d'un manque d'élèves et souhaite savoir si on connaît le nombre d'élèves pour Autigny et Chénens dans le futur. **M. Alexandre Gasser** propose d'en discuter dans les divers.

M. Cyril Carrel souhaite savoir où en est le projet d'appartements protégés de René Cudré à Autigny.

Mme Laurence Charrier répond que c'est en cours. Aucun permis n'a été à ce jour délivré. Elle précise que ce ne sont pas des appartements proprement dit protégés, mais des appartements PROCAP, soit des appartements accessibles à mobilité réduite.

M. Cyril Carrel rappelle que la Commune de Chénens avait également fait l'acquisition d'un terrain dans ce sens-là.

Mme Laurence Charrier explique que ce terrain avait été acheté avant la situation actuelle et qu'actuellement aucun projet d'investissement n'est prévu. **M. Alexandre Gasser** relève que la Commune de Chénens aura certainement les mêmes réflexions.

M. Cyril Carrel demande si la Commune a des taux préférentiels.

Mme Dominique Haller Sobritz répond que par rapport à un privé, vraisemblablement oui mais il est difficile de s'en assurer. En général, nous faisons des demandes de taux à plusieurs banques pour comparaison avant de nous déterminer.

3.3 Réfection de la petite salle

Informations :

- **Montant de l'investissement : 65'000.- CHF**
- **Financement : trésorerie**
- **Patrimoine administratif**
- **Amortissement : 3%**

Mme Laurence Charrier explique que suite à plusieurs infiltrations d'eau, force a été de constater que la verrière de la petite salle n'est plus étanche. Il convient donc de la remplacer. Une fois les travaux terminés, il est prévu de redonner un coup de jeune par de la peinture et un nouvel éclairage plus efficace et modulable.

Si le budget le permet, il est également prévu de refaire les portes des armoires murales.

M. Daniel Chablais demande notamment quel système de verrière sera installé ?

Mme Laurence Charrier et **Mme Dominique Haller Sobritz** répondent que cela sera le même type de verrière. Il n'est pas prévu de modifier la structure actuelle. **Mme Laurence Charrier** prend note de la remarque de **M. Daniel Chablais** au sujet de la garantie sur l'étanchéité.

Suite à l'intervention de **M. Michel Pasquier**, **Mme Laurence Charrier** explique n'avoir pas de détails, concernant la façon qu'aura l'entreprise pour procéder aux travaux. Il s'agit d'une entreprise spécialisée.

3.4 Réfection de la Route du Saugy

Informations :

- **Montant de l'investissement : 330'000.- CHF**
- **Financement : emprunt taux du marché**
- **Amortissement : 2.5% par année**

Mme Laurence Charrier relève et rappelle que La Route de Saugy est vraiment en très piteux état, surtout à hauteur du pont. Elle explique notamment que cela fait de nombreuses années que cette route est mal en point comme vous le montre cette image goggle map qui date de 2014.

Depuis 10 ans, cela ne s'est pas vraiment arrangé. Il est donc grand temps de remédier à son état, afin de permettre aux citoyens de la Briqueterie de rejoindre le centre du village d'Autigny, qui malgré tout est le leur, sans de fastidieux détours par Lentigny et Chénens par exemple.

C'est pourquoi c'est ce tronçon qui est planifié prioritairement pour 2024, la 2ème étape étant le tronçon depuis la route cantonale, jusqu'à l'intersection de la route des Molleyres.

L'investissement prévu est de Fr. 330'000.-. Son financement se fera par emprunt au taux du marché en vigueur et l'amortissement sera de 3% selon les normes MCH2.

M. Nicolas Losey présente l'investissement.

Lors de l'assemblée du 29 novembre 2022, la planification financière prévoyait la réfection de la Route du Saugy, dès 2024.

En raison du nombre de fissures et de nids-de-poule présents, le Conseil communal ne souhaite pas réparer ce tronçon de route mais plutôt le refaire sur une distance d'environ 770 mètres. En effet, l'état actuel ne permet pas de réparations ponctuelles, le revêtement sera refait dans son intégralité avec des travaux également sur le coffre lui-même de la route. Certaines sections des collecteurs d'eau, des chambres et des regards seront également réparées ou remplacées par la même occasion. Un curage et passage de caméra ont déjà été effectués à cet égard.

M. Nicolas Losey demande à l'assemblée si elle a des questions ?

M. Guy Dafflon souhaite savoir si la largeur reste la même.

M. Nicolas Losey confirme que la largeur de la route reste identique.

3.5 Participation à la Passerelle de Posat

Informations :

- **Montant de l'investissement : 45'000.- CHF**
- **Financement : trésorerie communale**
- **Amortissement 5 % par année**

Mme Laurence Charrier explique qu'une construction en 1987, puis l'arrivée par le ciel «de ce petit pont de bois» en 2010 permet de nous relier à la Commune de Gibloux, Posat plus précisément à travers la forêt. C'est aussi le sentier régulièrement emprunté par tous les marcheurs et randonneurs qui traversent le district entre Fribourg et Romont.

Elle explique également qu'en juin, la passerelle de Posat a subi des dégâts. Après une vision locale, il a été constaté que le bois de la passerelle est passablement pourri et qu'il est nécessaire de la remettre à neuf. La Commune de Gibloux avec qui nous sommes partenaires pour ces travaux, a directement contacté JPF qui a donné un premier devis de réparation de 67'000 francs. De notre côté, nous avons été approchés par Stéphane Clerc de Clerc Sàrl qui souhaite vivement prendre part à ce chantier en construisant une nouvelle passerelle en acier avec le concours des apprentis de la branche du métal et de la construction métallique et des dessinateurs. Il est motivé pour réaliser ce travail avec les apprentis. Nous sommes dans l'attente de son devis pour le présenter à la Commune de Gibloux.

Elle précise également avoir pris contact avec M. Zamofing de Forêts Sarine qui approuve notre idée.

Dès lors, le montant de 45'000 francs a été mis au budget pour nous. Gibloux doit également mettre ce montant au budget.

Le but était de mettre un montant au budget rapidement afin de pouvoir s'assurer que les travaux puissent démarrer au printemps et que la passerelle puisse de nouveau être accessible.

M. Jacques Berset demande ce qui s'est passé en juin ?

Mme Laurence Charrier explique que ce sont des vaches qui sont sorties du parc. Une vache a chuté. Mais en soi, c'est bien à cause du plancher pourri que la vache est tombée.

Suite à l'intervention de **M. Daniel Chablais, Mme Laurence Charrier** explique que la commune a mis un montant de 45'000 francs car le premier devis que Gibloux a demandé s'élevait à 67'000 francs, mais pour de la réparation par JPF. Nous attendons une nouvelle offre de Clerc Metal Sàrl. L'idée est que cette offre rentre dans le budget actuel.

Il est prévu de rencontrer la Commune de Gibloux en janvier et l'idée est que le montant rentre dans le budget.

M. Marcel Roulin souhaiterait savoir si on peut s'attendre à des subventions, participation du canton, étant donné que le travail sera effectué par des apprentis.

Mme Laurence Charrier répond que pour les collectivités publiques, il est toujours de plus en plus difficile d'obtenir des subventions. **Mme Dominique Haller Sobritz** relève que c'est la participation des apprentis qui va faire baisser le prix.

M. Jacques Berset constate que la première passerelle a tenu 23 ans et la deuxième 10 ans.

3.6 Adduction d'eau – Sud Village Etape 1 (Laiterie)

Informations :

- **Montant de l'investissement : 190'000.- CHF**
- **Financement : trésorerie communale**
- **Amortissement 1,25 % par année**

Mme Laurence Charrier explique que cet investissement concerne l'adduction d'eau Sud-Village, derrière la laiterie, pour la 1^{ère} étape.

Le montant nécessaire à cette modification et réfection de conduite s'élève à Fr. 190'000.-. Le financement se fera par emprunt, et le taux d'amortissement appliqué sera selon les normes de MCH2 de 1,25%.

M. Nicolas Losey présente l'investissement.

L'adduction d'eau au sud du village ce sont des anciennes conduites en Eternit qu'il faudra changer au fur et à mesure.

Cette première étape, de 230 mètres, doit être réalisée rapidement en raison du déplacement de l'adduction d'eau pour permettre l'extension de la fromagerie, ainsi que l'ajout d'une défense incendie pour la fromagerie et les bâtiments voisins.

Lors de ces travaux, la commune profitera pour effectuer la pose d'un collecteur d'eaux claires en parallèle. Ceci permettra de relier les eaux claires de la ruelle du Château et la ruelle de la Forge lors d'une future mise en séparatif de ces deux secteurs afin de continuer à diminuer au maximum l'arrivée d'eaux mixtes à la STEP.

Ces travaux sont à exécuter dans un très court laps de temps et nécessaires pour les raisons invoquées précédemment.

N. Nicolas Losey demande à l'assemblée si elle a des questions.

Mme Laurence Charrier informe l'assemblée que le total des investissements proposés pour 2024 s'élèves à Fr. 830'000 francs pour 5 investissements différents. Ils ont été présentés individuellement.

Mme Laurence Charrier donne la parole à la Présidente de la Commission financière pour la lecture des rapports

3.7 Rapports de la Commission financière

Mme Mary-Laure Richoz, Présidente de la Commission financière, donne lecture des différents rapports :

Rapport de la Commission financière relatif au budget de fonctionnement 2024

« [...] Conformément à son mandat, lors de sa séance du mardi 14 novembre 2023, la Commission financière a examiné le budget de fonctionnement pour l'année 2024.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de nous apporter toutes les explications nécessaires concernant ce budget.

Les charges se montent à CHF 3'995'991.- et les produits s'élèvent à CHF 3'998'117.- ce qui laisse apparaître un bénéfice de CHF 2'126.-.

Après un examen approfondi, tous les comptes ont été contrôlés. Plusieurs d'entre eux ont exigé des explications qui ont été fournies par les conseillers communaux ainsi que par Madame Chantal Gobet, boursière communale et ce, à l'entièvre satisfaction de la commission financière.

Dès lors, la Commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement de l'année 2024 et recommande à l'assemblée de l'approuver tel qu'il est présenté par le Conseil communal. [...] »

Rapport de la Commission financière relatif au budget des investissements 2024

« [...]

Conformément à son mandat, lors de sa séance du mardi 14 novembre 2023, la Commission financière a examiné le budget des investissements pour l'année 2024.

Les membres du Conseil communal étaient présents afin de répondre à toutes nos questions et commenter certains postes. La Commission financière remercie l'ensemble du Conseil communal ainsi que la boursière communale pour le travail effectué.

Cette année, le total des investissements 2024 s'élève à CHF 880'000.— pour 6 objets dont 5 sont soumis au vote.

1. Administration générale – Immeubles administratifs

• Achat d'un terrain de 1'717 m2 au bénéfice curial d'Autigny et de la Chapellenie de Chénens

Un budget de CHF 200'000.— vous est proposé pour l'achat du terrain susmentionné. Outre, le montant de CHF 100.-- le m2, cette somme comprend les divers frais inhérents à cette acquisition, soit honoraires notariaux, registre foncier et géomètre.

Le bâtiment qui sera érigé sur cette parcelle sera dédié à l'administration communale et l'AES entre autres.

Le financement sera assuré par un emprunt bancaire au taux d'intérêt en vigueur.

2. Culture, sports et loisirs – Halle polyvalente

• Réfection de la petite salle

Un budget de CHF 65'000.— vous est proposé pour le remplacement de la verrière, la peinture et la réalisation d'un nouvel éclairage.

En effet, malgré diverses interventions effectuées durant ces dernières années, les infiltrations d'eau ont persisté et nécessitent actuellement les travaux susmentionnés. Ce montant de CHF 65'000.— sera financé par la trésorerie communale et son amortissement réalisé selon les nouvelles normes du plan comptable MCH2, soit 3 % par année.

3. Trafic et télécommunications – Routes communales

• 3.1 - Réfection de la route du Saugy – 2 étapes

En lien avec la planification financière 2024, la réfection de la route du Saugy, sur un tronçon d'environ 770 mètres à la limite des routes des Molleyres et de la Brillaz, devient effective. Un budget de CHF 330'000.— vous est donc proposé.

Ce montant sera financé par un emprunt bancaire au taux du marché actuel et son amortissement effectué selon les nouvelles normes du plan comptable MCH2, soit 2,5 % par année.

• 3.2 - Passerelle de Posat – Participation

En juin 2023, la passerelle a été fortement endommagée et, pour des raisons de sécurité, a dû être fermée au public.

Après discussion avec la commune du Gibloux, les travaux nécessaires à sa remise en état devraient être placés sous sa surveillance étant donné que cette commune en sera très certainement le maître d'œuvre.

De ce fait, un budget de CHF 45'000.- correspondant à la participation d'Autigny, vous est proposé.

Le financement de ce montant sera assuré par la trésorerie communale. Quant à l'amortissement, il sera réalisé selon les nouvelles normes du plan comptable MCH2, soit 5 % par année.

4. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau

• Adduction d'eau – Sud village – Etape 1, Laiterie

En raison du déplacement de l'adduction d'eau communale pour l'extension de la fromagerie ainsi que l'ajout d'une défense incendie, du changement d'anciennes conduites en Eternit et de la pose d'un collecteur d'eaux claires, un montant de CHF 190'000.— vous est proposé.

Le financement de cette somme sera effectué par un emprunt bancaire, calculé au taux d'intérêt en vigueur. L'amortissement suivra les nouvelles normes selon le modèle comptable MCH2, soit 1,25 % par année.

La Commission financière a décidé de soutenir les engagements proposés par le Conseil communal pour 2024.

Dès lors, nous recommandons à l'assemblée d'approuver le budget des investissements 2024 tel qu'il est proposé. [...]

Mme Laurence Charrier remercie la Commission financière. Elle propose à l'assemblée de passer au vote de chaque objet d'investissement dans l'ordre présenté.

3.6 Vote final de chaque investissement et du budget de fonctionnement

Votes des investissements 2024

Achat de 1717 m² de terrain au bénéfice curial d'Autigny et de Chapellenie de Chénens détachés de l'art. 13 NM (50 RF AM)

Résultat du vote :	oui : 32 voix	non : 0 voix	abstention : 1 voix
---------------------------	---------------	--------------	---------------------

Cet investissement est accepté.

Réfection de la petite salle

Résultat du vote :	OUI à l'unanimité
---------------------------	--------------------------

Cet investissement est accepté.

Réfection de la Route du Saugy

Résultat du vote :	OUI à l'unanimité
---------------------------	--------------------------

Cet investissement est accepté.

Participation à la Passerelle de Posat

Résultat du vote :	OUI à l'unanimité
---------------------------	--------------------------

Cet investissement est accepté.

Adduction d'eau - Sud Village Etape 1 (Laiterie)

Résultat du vote :	OUI à l'unanimité
---------------------------	--------------------------

Cet investissement est accepté.

Vote du budget Compte de Résultat 2024

Pour le Budget Comptes de Résultat 2024 présenté, soit :

- Total des charges : Fr. 3'995'991
- Total des revenus : Fr. 3'998'117
- Avec un bénéfice estimé de Fr. 2'126.-

Résultat du vote :	OUI à l'unanimité
---------------------------	--------------------------

Ce budget est accepté. **Mme Laurence Charrier** remercie l'assemblée pour sa confiance envers le Conseil communal.

4. Election d'un membre à la Commission d'aménagement, de l'énergie et des constructions

Mme Laurence Charrier passe au point relatif à l'élection d'un membre à la Commission d'aménagement, de l'énergie et des constructions. En effet, suite à la démission de Mme Valérie Huguenot de cette commission, il est nécessaire d'élire un nouveau membre.

Mme Laurence Charrier informe l'assemblée que 2 candidatures ont été déposées, il s'agit de M. Mike Mendes et M. Guy Dafflon. Y'a-t-il d'autres candidats dans la salle.

M. Mike Mendes se présente.
M. Guy Dafflon se présente.

Si tel n'est pas le cas, le Conseil communal propose de passer à son élection. Les bulletins de vote ont été distribués. Les scrutateurs ont procédé au dépouillement.

Après dépouillement, **Mme Laurence Charrier** donne connaissance des résultats.

- 33 bulletins rentrés
- 1 bulletin blanc
- 9 voix pour Mike Mendes
- 23 voix pour Guy Dafflon

Résultat du vote : **Est élu Guy Dafflon**

5. Divers

Mme Laurence Charrier présente les points divers :

Fusion des cercles scolaires

Mme Laurence Charrier relève que le Conseil communal souhaite évoquer la future fusion des cercles scolaires Autigny-Chénens avec celui de Cottens.

La parole est donnée à **M. Alexandre Gasser** en charge du dicastère des écoles.

M. Alexandre Gasser explique qu'un constat a été fait à la commune de Cottens et qu'ils ont une décroissance au niveau des élèves et il faut un minimum d'élèves pour maintenir la notion de cercle scolaire. Cottens était déjà limite l'année passée mais dès la prochaine rentrée ils ne sont plus autorisés à être un cercle scolaire. La Direction de la formation et des affaires culturelles (DFAC) décide qu'à un moment donné quand le cercle n'est plus garanti, il convient de trouver un autre cercle pour s'associer, se joindre ou fusionner. Cottens avait le choix de se tourner vers Neyruz, La Brillaz, Autigny-Chénens.

Des discussions ont été engagées par rapport aux intentions de fusionner ou pas. Après est venue dans la discussion : faut-il intégrer la Brillaz ?

C'est une situation assez complexe parce qu'il y a la notion des transports, de la répartition des classes, des élèves, des emplacements géographiques. Pour finir, Autigny s'est positionnée en acceptant que l'on se joigne à Cottens. Cottens devait faire un choix et s'est tournée vers une fusion avec le cercle scolaire d'Autigny-Chénens.

Le 15 novembre 2023, le principe de fusion des cercles scolaires a été validé, en présence de l'inspectrice scolaire, les 3 syndics des communes concernées et les 3 conseillers communaux en charge des écoles. Maintenant il convient de faire un projet de convention scolaire, un règlement scolaire, régler les aspects des transports, fonctionnement déjà connu des élèves d'Autigny mais nouveau pour les élèves de Cottens. Tout cela va se mettre en route.

Pour Autigny, à la prochaine rentrée scolaire, il semblerait qu'il y aurait eu des difficultés du nombre de classes. En effet, il y a plus d'élèves ce qui aurait engendré certainement l'ouverture de nouvelles classes. Dans ces conditions, il aurait fallu mettre des containers le temps que la situation se stabilise.

Avec ce projet de fusion, Autigny n'est pas dans ce cas, puisque Cottens a des classes disponibles. Cela va permettre de soulager notre cercle scolaire mais aussi d'optimiser tout ce qui est enseignement scolaire. A Chénens notamment, il y a des élèves, avec des besoins de soutien, qui se retrouvent parfois dans les corridors. Cette fusion permettra plus d'espaces disponibles.

Il y a eu des réflexions d'élèves qui sont allés vers les enseignants pour se soucier de quitter leurs camarades et de savoir où ils iront l'année prochaine. Tout sera réglé de manière à regrouper les élèves sur des sites scolaires. Peut être plus de déplacements mais le but est de ne pas séparer les classes sur des sites différents. Différents scénarios en discussion.

Quelques chiffres :

179 élèves dans le cercle scolaire Autigny-Chénens ;

110 élèves à Cottens ;

300 élèves dans le projet de fusion des cercles scolaire (500 avec La Brillaz) ;

La porte n'est pas fermée avec la Brillaz mais c'est déjà un défi avec le nouveau cercle scolaire.

Dès le début de l'année 2024, une séance d'information pourra être organisée avec les parents, sur l'organisation des classes.

Pour Autigny, il ne semble pas que cela soit problématique de déplacer des élèves car on le fait déjà actuellement.

Les avantages sont présentés.

- Il y a notamment la question des AES (un à Autigny, un à Cottens), voir si il y a des synergies possibles entre les deux accueils pour des ouvertures plus grandes par exemple.
- Dentiste scolaire à Cottens, Cabine pour Autigny-Chénens.

M. Alexandre Gasser demande à l'assemblée si elle a des questions ?

Suite à l'intervention de **M. Vladimir Colella** au sujet du contact qu'il a eu avec le personnel de l'AES, **Mme Laurence Charrier** confirme que l'on n'a pas encore les réponses, à savoir si le lieu de l'AES sera fixé, selon que ce sont les élèves habitants Autigny-Chénens qui vont rester à l'accueil d'Autigny, ou si c'est le lieu de scolarité. A jour on n'a pas de réponse de comment cela sera organisé mais il est sûr qu'il faudra garder les deux accueils. L'école est une chose, c'est la DFAC mais les accueils sont gérés par les communes. Actuellement les deux accueils n'ont pas les mêmes tarifs, les mêmes conditions. Il faudra décider des modalités. **Mme Laurence Charrier** explique avoir informé le personnel de l'AES mais ne pas pouvoir donner plus d'informations.

M. Alexandre Gasser confirme que les règlements devront être discutés pour les deux communes. Cela concerne également les deux conseils des parents qui devront être dissous pour en reformer qu'un seul. Des discussions seront nécessaires lors des groupes de travail. Les horaires devront également être discutés.

Mais le nécessaire sera fait pour être le plus proche d'une réalité et d'une cohérence par rapport aux défis qui nous attendent.

Des informations seront données au fur et à mesure. Un état de situation sera donné à la prochaine assemblée communale. Pour les parents, ils recevront des informations le plus rapidement grâce à l'application Klapp.

Billets dégriffés des communes

Mme Laurence Charrier explique que la Commune d'Autigny n'était pas active pour la délivrance de billets CFF à prix préférentiel. Elle explique que dès le 1er janvier 2024, un nouveau système de carte journalière dégriffée Commune sera mis en place. Elle comprend deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1ère et 2ème classe, avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle concerne uniquement les personnes adultes. Elle sera nominative (nom, prénom, date de naissance) et émise comme billet mobile ou papier. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants de la commune disparaissent. La vente démarre le 13 décembre 2023 pour une utilisation dès le 31 janvier 2024. Des informations complémentaires et détaillées seront communiquées via le site internet de la commune dans le courant du mois de décembre. Toutefois il est précisé que les ventes se font uniquement au guichet pendant les horaires d'ouverture du bureau communal.

Mme Laurence Charrier précise qu'il faudra anticiper les besoins. Actuellement la commune teste. A voir si cela donne trop de travail à l'administration.

Suite à l'intervention de **Mme Anne-Françoise Dafflon**, **Mme Laurence Charrier** confirme que cela ne coûte rien à la commune mais plutôt le travail de l'administration. La commune n'a plus besoin d'acheter des cartes d'avance.

Mme Jacqueline Boschung demande si c'est moins cher qu'on l'achète.

Mme Laurence Charrier confirme répond que c'est moins cher que si on l'achète soit même mais plus cher que si on trouve des billets dégriffés.

Mme Erika Chappuis confirme que le prix sera identique dans n'importe quelle autre commune. Il s'agit d'un pot commun pour tous les billets « communes » de Suisse. Concernant les prix, ceux-ci seront affichés sur le site internet car les prix dépendent des abonnements demi-tarifs, en fonction de la classe (1^{er} /2^{ème}), cela dépend également de combien de jour à l'avance le billet a été réservé.

Site internet / I-Sarine

Mme Laurence Charrier explique que la refonte de notre site internet va bon train. Actuellement, il est en phase de finalisation, et nous vous informerons par la plateforme I-Sarine, de sa mise en service. A ce sujet, nous vous incitons à télécharger cette application. A votre choix, vous pourrez ainsi être informé régulièrement des activités de chacune des communes du district de la Sarine.

C'est également par ce biais, qu'il est possible d'avoir connaissance rapidement d'une coupure d'eau, de routes, ou de tout autre évènement concernant la commune.

Mme Laurence Charrier relève que les photos durant la présentation ont été prises par la société Dronica et ce sont les photos qui seront utilisées sur le site internet.

Mme Laurence Charrier demande à l'assemblée si elle souhaite présenter un point divers.

M. Daniel Chablais demande où en est la fibre optique ? L'installation semble avoir été faite. Mme Laurence Charrier rappelle que c'était la FTTH qui s'en occupait. Dans un premier temps, la fibre devait être amenée dans chaque maison, après dans la rue. Mais la commune n'a pas d'information à ce sujet et on pourra se renseigner.

M. Vladimir Colella a également eu l'information que la fibre arrivait à Autigny et a demandé comment faire pour raccorder la fibre à la maison et réponse a été donnée que cela coûte trop cher. On constate que la problématique vient de Swisscom. Voir ce que les communes peuvent faire.

M. Marcel Roulin demande au Conseil communal où en est le projet du terrain de la Gravière. **Mme Laurence Charrier** rappelle que la Commune avait fait valoir droit d'emption et de préemption. Pas de projet actuellement sur le terrain. Il s'agit d'un terrain en zone à faible densité. On pourrait envisager de vendre ce terrain pour financer le projet de bâtiment communal.

M. Marcel Roulin demande au Conseil communal où en est le projet de la route de Saint-Garin (coussin berlinois, etc.)

M. Nicolas Losey explique que ce tronçon est inclus dans le concept de circulation. Comme expliqué en début d'assemblée, le concept a dû être revu, notamment dû être remis à jour avec les nouvelles normes cantonales. Le dossier a été remis à jour par le bureau d'ingénieurs. Les plans du concept de circulation doivent être signés par les communes, notamment Chénens mais qui a refusé pour l'heure de signer. Nous attendons les raisons de la Commune de Chénens. **M. Marcel Roulin** demande si on est obligé d'avoir l'accord de Chénens pour ce tronçon ? **M. Nicolas Losey** précise que la route de Saint-Garin fait partie du concept de circulation dans son entier. Mais on a dû demander l'accord à Chénens, notamment à la cause de la Route de Chénens et la Route des Molleyres qui sont limitrophes. Le dossier sera mis à l'enquête dès la signature des plans.

Mme Geneviève Kaninda demande ce qu'il en est de la protection des données par rapport aux sociétés (par exemple : Noël des ainés, jeunesse).

Mme Laurence Charrier explique avoir été à la séance relative à la protection des données. En fait, nous ne sommes plus censés transmettre les données mais on doit quand même les donner. Il est également expliqué que les informations peuvent être données mais on doit pouvoir dire à qui on les a données.

Mme Laurence Charrier précise qu'on pourrait envisager que la fanfare par exemple demande à la Commune d'envoyer aux personnes concernées. Ou finalement plus rien ne ce passe car on refuse de donner les informations.

Mme Dominique Haller Sobritz rappelle que l'on ne donne pas les adresses. Pour les sociétés locales on donne les adresses mais pour d'autres associations, c'est la commune qui s'occupe parfois de leur envoi.

M. Jacques Berset demande si on a connaissance des résultats de la campagne de la mesure de la radioactivité et demande si les résultats pourront être publiés dans le prochain bulletin communal.

Il est pris note de cette demande.

Au nom du Conseil communal, Mme Laurence Charrier transmet ses remerciements aux citoyens présents et ses collaborateurs et clôt l'assemblée.

L'Assemblée communale est close à 22.15 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

Erika Chappuis

La vice-syndique :

Laurence Charrier

Au nom du Conseil communal, Mme Laurence Charrier transmet ses remerciements aux citoyens présents et ses collaborateurs et clôt l'assemblée.

L'Assemblée communale est close à 22.15 heures.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :
Erika Chappuis



La syndique :

D. Haller
Dominique Haller Sobritz